

1600
L'an mil sept cent cinquante deux et le dix septiesme jour d'août de
septembre mil sept cent cinquante deux, Jean parquin, huissier en la cour royale de laquellle
president soussigné alors quelle d'ice Jean calinet, collecteur des tailles et
autres impositions de la communaulte de laquellle ^{l'année dernière 1751} ~~l'année dernière~~ ^{il est exposé}
au huitieme jour cyprès est exploit par lequel messieurs de mand le bureau de
l'election de rodox a parre royal del population, Jean frouen del coutage
payants du village de nedrines, Pierre frouen del coutage payant du
village de barrières tous paroisses de valtrae sequestres et ables aux
saisies saisis a Jean mequier del marécain payant du village de nedrines
pour exploit du re. jussat de nées fait par jussat messieurs a Paris frouen
condamner par toutes voyes et par corps a rendre exemple et payer la
religieuse des fruits de ces commes condamnés au exploit de saisis avec depens
comme vus avoir donne pareille assignation a même par et pardevant que
d'ice Jean mequier pour le voir a l'ordonner et faire condamner
aux depens par lui au royal, frouen et frouen sequestres et jussat mequier
trouvés l'un apres l'autre dans leurs domiciles au village de nedrines et
barrières et a chacun l'exploit du present exploit et declare que
me jussat procureur ex cours du rodox occupera pour le

requeant une chaudiere
Folude and nadey

did omitt enstipend
paydee

Jaques RZ

Deffence

Don Jean Arques
et D. Marie Linhart
de l'Academie de l'Esperance